

**BALARUC**

LES BAINS

source d'énergies

N° 22/CA/10/18

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Service des Campings Municipaux

Séance du 14 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze octobre, à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. CALAS, M. MERIEAU,

Absent(e)s : M. DORLEANS, M. LARY, Mme DUMAS,

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Didier CALAS

Objet n° 1 : Rapport d'orientations budgétaires du Service des Campings pour l'exercice 2023

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu les articles L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M4,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous,

Le Président rappelle qu'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit donner lieu à un débat et un vote au sein du Conseil D'Administration du Service des Campings-EPIC avant l'examen du budget primitif 2023.

Celui-ci a un caractère décisionnel c'est pourquoi le débat d'orientations doit nécessairement être formulé par une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce débat permet notamment de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites au budget primitif 2023.

## Le Budget Annexe : Service des Campings

Il convient de rappeler que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la gestion de l'activité camping a été transférée à l'EPIC de l'Office de Tourisme. Ce service public était géré auparavant par la Ville en régie directe. Or la qualification et le mode de gestion de ce service ont été modifiés afin de se conformer aux dispositions comptables et fiscales en la matière.

Ainsi, la gestion des deux campings municipaux (Chemin des Bains et Pech D'Ay) a fait l'objet d'un transfert non seulement de l'exploitation et de l'entretien des équipements mais aussi du renouvellement des installations. Le transfert de cette activité a entraîné la création d'un budget annexe répondant aux règles de l'instruction comptable M4.

**Le transfert de la compétence tourisme a entraîné en 2022 la suppression du budget principal de notre EPIC. Le budget annexe des campings est devenu donc en 2022 le budget principal de notre EPIC.**

### Rappel du contexte de notre structure :

Un audit en 2019, réalisé par un cabinet expert en hôtellerie de plein air, a fait remonter la lourdeur de gestion actuelle des campings, montrant les limites de l'organisation existante, constituant un frein au développement de notre activité ;

C'est pourquoi, l'activité du camping Chemin des Bains a été transformée en activité d'accueil de camping-cars autonome en 2021. La capacité d'accueil maximale est de 126 emplacements.

Les usagers sont tenus de procéder au paiement du droit de stationnement et d'accès aux bornes de services au moyen de carte bancaire uniquement ou accéder à la plateforme de réservation en ligne [aireparkreservation.com](http://aireparkreservation.com) pour réserver leur séjour et s'acquitter de leur redevance.

Les équipements suivants sont mis à disposition des occupants et leur usage est inclus dans le prix de la redevance :

- Borne de distribution d'eau et de vidange des eaux usées
- Borne d'électricité
- Accès WIFI
- Accès douches sur un bloc sanitaire (2 douches ouvertes/ 4 existantes)

Le Camping Pech D'Ay est soumis à un arrêté préfectoral pour risque de submersion marine limitant son ouverture de mi-mars à mi-octobre ; l'Aire des Bains quant elle est ouverte 24H/24H 365jours par an (fermeture d'une semaine pour maintenance et de 10 jours pour l'organisation du marché de Noël).

### Les perspectives budgétaires pour 2023

Le Service des Campings s'inscrit dans un contexte général de maîtrise budgétaire. Ce budget primitif 2023 doit également tenir compte des enjeux en termes de progression des prestations apportées à notre clientèle et à l'accentuation de la promotion par les outils technologiques (site internet, Réseaux Sociaux, réservation en ligne,...)

#### Section fonctionnement

- Les dépenses